



## COMPTE RENDU CM DU 22 OCTOBRE 2019

### **AVANT PROJET SOMMAIRE ACCESSIBILITE MAIRIE**

Lors des prises de mesures et contrôles divers, le cabinet SOLHIA s'est aperçu que la dalle coupe feu isolant les locaux avec les logements communaux situés au dessus était par endroit complètement détruite ou affectée du fait de réparations antérieures.

Elle ne joue donc plus son rôle coupe feu et empêche la réalisation de l'opération quant aux mesures de sécurités qui doivent être tenues en la matière.

Les dégradations de cette dalle n'avaient pu être vues lors de la 1<sup>er</sup> visite du cabinet SOLHIA car elles n'affectent qu'une partie de l'établissement.

Suite à l'intervention des cabinets d'expertises (électricité et plomberie notamment puisque les locaux sont servis par le réseaux chaleur) le cabinet SOLHIA a pu actualiser sa proposition tarifaire sur l'Avant Projet Sommaire en nous assurant de la tranche haute des prévisions budgétaires, lesquelles seraient soumises automatiquement à la procédure d'appel d'offre du marché.

Après réflexion, le conseil Municipal s'accorde à dire que mis à part le projet d'accessibilité en lui-même, pour des raisons évidentes de sécurité et d'exploitation du bâtiment, il y a lieu de faire le nécessaire quant à la dalle coupe feu et valide l'Avant Projet Sommaire présenté par le cabinet SOLHIA.

### **OFFRE D'ACHAT DU PRESBYTERE**

Plusieurs visites du presbytère ont eu lieu ces dernières semaines.

Monsieur et Madame BEGUIN, sont venus à plusieurs reprises afin de permettre l'établissement de devis travaux relatifs à l'habitabilité des lieux (isolation, électricité, plomberie, toiture...). Ils proposent un achat à 68 500€ net vendeur.

Le Conseil Municipal après avoir pris le temps de la rétrospective des différentes offres proposées jusqu'alors, après avoir remarqué que le bâtiment, ainsi inhabité, se détériorait et perdait de sa valeur entraînant du fait un coût pour la commune accepte l'offre de Monsieur et Madame BEGUIN.

### **CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES**

Le conseil accepte la convention et autorise le Maire à la signer.

### **VALIDATION DE LA LISTE DEFINITIVE 2019-2020 D'AFFOUAGE**

Après vérifications la liste définitive d'affouage 2019-2020 est votée.

(Affichage le 24/10/2019)

Le Maire,  
Karine FOUGOU

